
Dons en argenterie d'église, décoration militaire et assignats par la commune de Verrières, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en argenterie d'église, décoration militaire et assignats par la commune de Verrières, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 330;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39577_t1_0330_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de répéter qu'un spectacle gratuit amènerait de l'indécence et une rumeur peut-être dangereuse, mais ces lâches calomniateurs n'ont pas senti la cruelle joie qu'ils croyaient se ménager, les jours où les aristocrates vont au spectacle pour de l'argent, les artistes et les sans-culottes sont insultés et avilis, le jour où le peuple s'y est rendu en masse, une tranquillité parfaite a rendu le spectacle infiniment intéressant. La représentation de *Caius Gracchus*, de ce Marat romain, a donné au peuple une grande leçon et lui a fait éprouver une vive sensation.

« Dans l'entr'acte, les cris de *Vive la République! vive la Montagne!* se sont fait entendre avec force. Le général Robert a entonné un hymne national avec ce ton qui caractérise un républicain. La ville est restée illuminée toute la nuit. L'espoir des patriotes n'a pas été trompé, il faut l'avouer avec franchise, l'opinion publique a suivi rapidement leurs mesures révolutionnaires. Les Nantais, citoyens collègues, ont repris cette énergie brûlante dont l'explosion signala leurs premiers mouvements à l'aurore de la Révolution. Partout le peuple aime la liberté, elle est gravée dans son cœur par la main de la nature, il ne faut que savoir en développer l'élan pour l'élever à toute la hauteur de la Révolution.

« *Ça va, ça va et ça ira!*

« Salut et fraternité.

« CARRIER. »

Le représentant du peuple Couturier écrit d'Étampes qu'on le prévient de Dourdan que les dons en chemises et vêtements pour les défenseurs de la patrie sont d'une activité égale à celle d'Étampes; que ceux qui ne donnent pas des vêtements donnent des assignats; il transmet à la Convention une lettre des deux sœurs Viart qui ont fait un don de 300 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Couturier (2).

Étampes, le 6 frimaire, l'an II de la République.

« Citoyens mes chers collègues,

« On me prévient de Dourdan que les dons en chemises et vêtements pour les défenseurs de la patrie sont d'une activité égale à celle d'Étampes; ceux qui ne donnent pas de vêtements envoient des assignats. Je joins ici une lettre à moi écrite qui justifie cette vérité et qui mérite mention honorable. Je rapporterai les assignats avec les autres.

« *Vive la République! cela va!*

« COUTURIER. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 215.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.
Cette lettre ne figure pas dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

Lettre jointe par Couturier (1).

« A Brunchaut, 29 brumaire, l'an II de la République.

« Frères et concitoyens,

« Désirant, ma sœur et moi, répondre à l'invitation patriotique faite par la Convention nationale à chaque citoyen, d'offrir les objets qui pourraient être utiles à l'habillement et l'équipement de nos frères prêts à partir pour la défense de la patrie, et n'ayant l'une et l'autre aucun effet qui puisse servir à cet usage, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de remettre à la Société les 300 livres ci-jointes. Connaissant le zèle et le patriotisme qui embrase tous ses membres, nous sommes persuadées qu'elle voudra bien pourvoir à l'impossibilité où nous sommes de faire mieux, en employant cette somme à l'acquisition d'effets nécessaires dont on n'aurait pas fait l'offrande, ou aux dépenses qu'exigeraient les dons que tous nos concitoyens lui apportent en foule! Spectacle ravissant pour tous les vrais patriotes, et bien fait pour intéresser en faveur de notre canton le digne représentant du peuple dont les lumières et la justice frappent tout le monde, et dont les vertus républicaines servent en ce moment d'exemple.

« Je suis fraternellement, chers concitoyens,

« VIART. »

La commune de Verrière (Verrières) adresse une décoration militaire et un assignat de 100 livres, qu'elle déclare déposer sur le Mont-Sinaï de la France pour les frais de la guerre; elle annonce qu'elle a fait porter au district 7 mares 4 gros et demi d'argenterie, et 64 livres, tant cuivre qu'étain, provenant de la dépouille de sa ci-devant église.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Verrières (3).

« Verrières, chef-lieu de canton, le dernier jour de brumaire, l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« La commune de Verrières a l'honneur de vous adresser : 1^o une décoration militaire et 2^o un assignat de 100 livres dont elle fait don à la République pour les frais de la guerre. Elle vous prie de déposer son offrande sur le mont Sinaï de la France et d'assurer la Convention que le 28 brumaire elle a fait porter au district 7 mares 5 onces 4 gros 1/2 d'argenterie et

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 215.
(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.